

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Châteauguay, tenue le 22 novembre 2021, au Pavillon de l'Île située au 480, boulevard d'Youville à Châteauguay, à laquelle étaient présents : Mesdames les conseillères Arlene Bryant, Lucie Laberge et Marie-Louise Kerneis, et messieurs les conseillers Barry Doyle, Éric Corbeil, Michel Gendron, Luc Daoust et François Le Borgne, formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire, Éric Allard. Monsieur le directeur général Karl Sacha Langlois et monsieur le greffier George Dolhan assistaient aussi à cette séance.

RÉSOLUTION 2021-11-674

7.1 Autorisation d'un usage de la classe d'usages « Communautaire - Institution (P1) » au 70, chemin de la Haute-Rivière - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), final - Favorable

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-10-628, un projet de résolution pour la demande R-4000-13-21 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'aux fins de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet qui est relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU Qu'une consultation écrite a eu lieu du 12 au 26 octobre 2021;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle ne permet que la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1), bi et trifamiliale (H2) et multifamiliale (H3) » à l'intérieur de la zone H-714;

ATTENDU QUE le projet soumis est de permettre un usage de la classe d'usages « Communautaire - Institution (P1) »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte, en vertu du règlement Z-4000 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution finale pour la demande R-4000-13-21 situé au 70, chemin de la Haute-Rivière, connu comme étant le lot 6 106 590, afin de permettre l'usage de la classe d'usages « Communautaire - Institution (P1) » suivant :

6994 Association civique, sociale et fraternelle (centre de grossesse seulement).

.../2



-2-

RÉSOLUTION 2021-11-674 (suite)

7.1

QUE toute autre disposition soit conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme Ce 23 novembre 2021

Me George Dolhan, Greffier